

BILLS DU GOUVERNEMENT—*Suite.*LOI CONSTITUANT LA PROVINCE D'ALBERTA—*Suite.*

M. Porter—La carrière politique de sir W. Laurier, depuis 1896 a été caractérisée par la duplicité et la soumission aux influences étrangères—4848; affaire du tarif et de la préférence—4849; soumission au Grand-Tronc—4849; affaire Dundonald—4850; Mgr Sbarette, un foreigner—4850; protestation générale du pays contre la loi—4853; la liberté et le bien du plus grand nombre—4854; en établissant cette législation, on enlève à la minorité le droit d'appel inhérent à la constitution—4854; les articles en question sont prohibitifs envers la majorité, leur absence ne serait pas prohibitive contre la minorité—4855; il n'existe pas de droits acquis à l'encontre d'un droit d'ordre supérieur, tant qu'il y a eu avis et que ce droit n'a pas été abrogé—4856; la majorité n'a pas le droit de demander au parlement des écoles nationales et la minorité n'a pas plus le droit de demander de consacrer des écoles séparées—4858; le parlement n'ayant pas le droit de l'accorder n'a pas le droit de l'imposer—4858; la loi de 1875 ne fait pas mention de l'acte de 1871, elle n'est donc pas basée sur des privilèges conférés par cet acte—4859; l'article 16 nouveau accorde à la minorité tous les privilèges de la loi de 1875—4861; elle impose toutes les conditions dont la population a voulu se débarrasser—4862; opinion du Dr Ryerson—4862; différence entre l'observation des lois divines et l'établissement de bonnes lois—4862; l'économie du temps—4864; tous les pays où fleurit le régime des écoles confessionnelles sont restés stationnaires—4864.

M. F. A. Lawrence—Etendue des provinces—4865; uniformité nécessaire dans le système de colonisation—4866; les dispositions scolaires concordent avec l'esprit de la loi de 1867—4866; ni le parlement fédéral, ni les parlements provinciaux n'ont le pouvoir exclusif de légiférer en matière d'éducation—4866; le parlement peut transformer les écoles publiques en écoles confessionnelles, mais il ne peut pas les remanier sans porter atteinte aux droits de la minorité et violer la constitution—4866; l'affaire des écoles du Manitoba a démontré la limitation des pouvoirs du parlement en matière d'éducation—4866; les écoles confessionnelles sont surtout œuvre protestante—4868; origines et développement du litige scolaire au Manitoba—4868; l'imbroglio du Manitoba montre que la majorité doit être conciliante et la minorité pas trop exigeante—4874; description du système scolaire du N.-O. par M. Fielding et par M. Ames—4876; système scolaire idéal—4877; statistiques scolaires—4877; dépenses scolaires—4878; pendant 30 ans, ni pétitions, ni requêtes—4878; maintenant agitation recommence—4878; article du "Boston Transcript"—4880; les écoles de Nouvelle-Ecosse—4882; opposition incapable d'expliquer amendement Borden—4884; l'opinion du "Witness"—4884.

BILLS DU GOUVERNEMENT—*Suite.*LOI CONSTITUANT LA PROVINCE D'ALBERTA—*Suite.*

M. J. E. Armstrong—Le chef de l'opposition ne manque pas de courage—4886; tout l'univers sait que les gens de Toronto sont les plus intelligents du monde—4887; si ce gouvernement n'écoute pas le peuple, il ira à la défaite et à l'ignominie—4888; ceux qui combattent le bill ont un devoir à remplir—4890; il est absurde de dire qu'on ne peut avoir la paix entre les croyances qu'en imposant les écoles séparées au N.-O.—4893; les Canadiens pourraient prendre des leçons de patriotisme des Américains—4893; l'école commune est le lieu propre pour cultiver le patriotisme—4894; le gouvernement veut nous faire croire que ces provinces sont déjà des provinces avant d'être créées—4894; il y a des Canadiens français qui veulent la liberté absolue des provinces—4896; le ministre de l'Intérieur a tiré une comparaison injuste entre le revenu des terres que retire Ontario et la subvention accordée aux nouvelles provinces—4898; amendement Borden, proposition juste et équitable—4900; les partisans du Gouvernement savent qu'ils agissent mal en votant pour ce bill, mais ils n'osent pas se rebeller—4902; ne désespère pas cependant du pays—4904.

M. D. W. Bole—L'occasion de créer deux grandes provinces dans l'Ouest y compris le Manitoba a été manquée par les conservateurs, il y a vingt ans—4906; espère quand le moment viendra que le gouvernement acceptera favorablement la demande d'extension du Manitoba vers le nord—4907; texte de la loi remédiateur de 1896—4908; le Manitoba et Winnipeg ont donné une majorité en faveur de cette loi analogue au présent bill sur bien des points—4908; Ontario a demandé par son vote d'imposer des écoles confessionnelles au Manitoba—4909; la province de Québec par quatre contre un a repoussé le bill remédiateur—4910; les divergences qui ont surgi sur l'interprétation de la clause 93 imposent l'obligation de s'expliquer clairement—4910; l'amendement Borden est incertain et litigieux—4912; les sept députés libéraux de l'Ouest représentent bien l'opinion de leurs électeurs—4913; citation "Herald", Calgary, conservateur—4913; lettre J. G. Lange de Rosthern—4913; assemblée de Regina—4914; les écoles du N.-O. sont aussi nationales qu'elles peuvent l'être—4916; essayer d'établir un terrain commun pour enseigner la religion dépasse la sagesse des mortels—4917; les écoles du N.-O. jusqu'en 1892 ne valaient pas grand-chose—4918; ressemblaient à celles du Manitoba avant 1890—4918; ce serait celles que ramènerait l'appel aux tribunaux préconisé par les conservateurs—4918; opinion Bergeon—4918.

M. E. Paquet—Pénible de constater que tout le monde n'est pas d'avis qu'il est du devoir de ce parlement de protéger les minorités—4920; opinion sir John Macdonald—4921; requête des électeurs de Saint-Roch des Aulnaies—4923; le gouver-